



Fédération des coopératives
d'habitation intermunicipale
du Montréal métropolitain

1000, rue Amherst, Bureau 201, Montréal, Québec H2L3K5
Téléphone : (514)843-6929 – Télécopieur : (514)843-5241
Courriel: info@fechimm.coop

Mémoire présenté à l'Office de consultations publiques de Montréal en rapport avec le projet « Porte Ste-Marie »

Par la Fédération des coopératives
d'habitation intermunicipale du
Montréal métropolitain (FÉCHIMM)

Décembre 2003

La Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain (FECHIMM) est une organisation qui regroupe 331 coopératives d'habitation à Montréal et à Laval. Elle rejoint plus de 6 600 ménages résidents de profils socio-économiques variés. Ces coopératives présentent le précieux avantage d'offrir du logement salubre et abordable à une tranche de la population qui, autrement, serait forcée de concéder une trop grande part de son revenu pour se loger.

La FECHIMM estime que les projets de construction résidentielle devraient comporter tous un pourcentage substantiel de logements sociaux, communautaires ou coopératifs. Nous croyons que la Ville de Montréal devrait adopter une politique d'inclusion et imposer des règles en ce sens aux promoteurs de gros projets immobiliers. En cette période de crise du logement où on assiste à une flambée relative des coûts de loyer, il est clair que la pénurie de logements affecte particulièrement la population la plus démunie. En ce sens, la création d'unités de logement qui leur est destinées peut contribuer à résoudre la crise et alléger la pression qu'elle exerce sur cette population. C'est aussi une opportunité extraordinaire pour s'assurer que le projet s'insère dans son milieu et réponde, en partie du moins, aux besoins de la population locale.

Plus tôt cette année, un projet résidentiel prévu sur le terrain de Radio-Canada s'est ouvert à ce concept d'intégrer du logement communautaire. Diverses formes d'association peuvent être envisagées pour intégrer ce type de logement, qu'il s'agisse d'une OBNL ou d'une coopérative d'habitation, à l'intérieur d'un ensemble résidentiel plus vaste sans que cela impose une revue en profondeur du projet.

En ce sens, nous appuyons tout à fait la position d'Alerte Centre-Sud telle que détaillée dans son propre mémoire à l'OCP sur le présent dossier. Nous estimons que la lutte à la pénurie de logement doit se faire en augmentant l'offre de logement à la population en n'oubliant pas les besoins des ménages les moins fortunés. L'offre de nouveaux logements dans le projet doit comporter un pourcentage minimum (40%) à caractère communautaire et coopératif et la Ville de Montréal devrait adopter une politique d'inclusion pour que tous les projets résidentiels d'importance comportent un volet « communautaire et coopératif ».